



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 10 mai 2024 à 19 h 00, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Manon Bastien Couturier
Jocelyn Martel (absent)

Madame Marie-Pier Lalonde Girard est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt - Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.
4. Dépôt - Rapport du vérificateur externe.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec.

1.

184-05-2024
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 00.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

185-05-2024
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le Maire.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

186-05-2024
Dépôt - Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 176.2 du *Code municipal du Québec* le rapport financier prévoit le dépôt ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre pour l'année 2023 avant le 15 mai 2024;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs a présenté le rapport financier dont le dépôt est effectué lors de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

**187-05-2024
Dépôt - Rapport du vérificateur externe**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 176.2 du *Code municipal du Québec* le rapport du vérificateur externe prévoit le dépôt ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre pour l'année 2023 avant le 15 mai 2024;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs a présenté le rapport de l'auditeur indépendant dont le dépôt est effectué lors de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur le maire mentionne que Monsieur Jonathan Papin, auditeur de la firme Marcil Lavallée répondra aux questions concernant le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

5.

Période de questions

Il n'y a aucune personne qui assistent à la séance extraordinaire.


6.

**188-05-2024
Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit levée à 19 h 17.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière